



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Le refus de soins aux femmes sans domicile

Question écrite n° 21102

### Texte de la question

Mme Florence Granjus attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le refus de soins aux femmes sans domicile. Une étude publiée le mardi 25 juin 2019 par Santé Publique France révèle que 22 % des femmes sans domicile en Île-de-France subissent un refus de soins en raison de leur couverture sociale : couverture maladie universelle ou aide médicale de l'État. Ces femmes se voient de ce fait essuyer des refus « déguisés » par les professionnels de santé. Ces refus sont majoritairement appliqués aux femmes étrangères et aux femmes en mauvaise santé, ce qui les incite à renoncer aux soins engendrant ainsi une détérioration de leur état de santé. Cette situation avait déjà fait l'objet de signalements dans la presse et auprès du personnel de santé. L'accès aux soins constitue un droit fondamental que vous avez toujours soutenu et défendu. Ces femmes sont d'autant plus vulnérables qu'elles subissent la barrière de la langue et des obstacles économiques. Elle lui demande s'il lui serait possible de lui préciser les mesures qu'elle envisage de prendre pour lutter contre cette situation inacceptable au vu du droit applicable.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Florence Granjus](#)

**Circonscription :** Yvelines (12<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21102

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 juillet 2019](#), page 6036

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)